

Séance du **15 décembre 2022**

Présidence : **M. Guillaume Pilloud**, président

Budget communal pour l'année 2023 (2022/P29)

Rapport : M. Martino Rizzello

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 29/2022, du 24 octobre 2022, concernant le budget communal pour l'année 2023,

VU le rapport de la commission des finances chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

d'approuver le budget de fonctionnement pour l'année 2023, tel qu'amendé et qui présente les résultats suivants :

• Charges	CHF 165'778'600.00
• Revenus	CHF 158'194'800.00
• Excédent de charges	CHF 7'583'800.00
• Autofinancement	CHF - 217'000.00

Ainsi délibéré en séance du **15 décembre 2022**.

Adopté par 61 voix contre 8 (21 abstentions).

Pour extrait conforme le 17 décembre 2022.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY
le Président

Pilloud

Guillaume Pilloud



la Secrétaire

Carole Dind

Carole Dind